

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique 2025

Références : N.M

N° 560 - 2025

Objet : ARRÊTE DEFINISSANT LES PERIODES D'ASTREINTE DES ADJOINTS

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-18 ;

Vu la délibération n° 2020-22 du 3 juillet 2020 relative à l'élection du maire et des adjoints ;

Vu l'arrêté n°430-2020 portant cadre des délégations de fonction et de signature aux adjoints, lors de leurs périodes d'astreinte ;

Vu les arrêtés individuels instituant les délégations de fonctions et de signature aux adjoints d'astreinte ;

Vu l'arrêté n°515-2025 en date du 5 septembre 2025 portant sur les périodes d'astreinte des adjoints ;

Considérant que pour le bon fonctionnement des services municipaux, il convient de donner délégation dans des domaines relevant de l'urgence à l'adjoint d'astreinte, uniquement pour sa période d'astreinte strictement définie ;

Considérant qu'il est nécessaire de définir précisément les périodes d'astreinte des adjoints concernés ;

arrête

Article 1 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°515-2025 en date du 5 septembre 2025.

Article 2 : Le présent arrêté définit les périodes d'astreinte des adjoints concernés selon le tableau récapitulatif suivant :

Périodes	Elu d'astreinte	Elu d'astreinte suppléant en cas d'absence
Du 22 au 29 septembre 2025	Madame Pelloquin	
Du 29 septembre au 6 octobre 2025	Monsieur Eon	Monsieur Lucas
Du 6 au 13 octobre 2025	Madame Chénard	
Du 13 au 20 octobre 2025	Madame le Maire	
Du 20 au 27 octobre 2025	Madame Haméon	
Du 27 octobre au 3 novembre 2025	Madame le Maire	Madame Irissou
Du 3 au 10 novembre 2025	Monsieur Joyeux	
Du 10 au 17 novembre 2025	Madame Rougeot	
Du 17 au 24 novembre 2025	Madame Pelloquin	
Du 24 novembre au 1 ^{er} décembre 2025	Monsieur Joyeux	Madame Chénard

Du 1 ^{er} au 8 décembre 2025	Monsieur Lucas	Monsieur Eon
Du 8 au 15 décembre 2025	Monsieur Eon	
Du 15 au 22 décembre 2025	Madame Chénard	
Du 22 au 29 décembre 2025	Madame Bar	
Du 29 décembre 2025 au 5 janvier 2026	Madame le Maire	Madame Haméon

Article 3 : Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Couëron, le **26 SEP. 2025**



Carole Grelaud
Maire

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis en préfecture le :

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du

au